

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de LE BOIS (Savoie)

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 18/2018 en date du 04 mai 2018, Monsieur le Maire de la commune de LE BOIS a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LE BOIS.

A cet effet, André PENET, Lieutenant-Colonel en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

La présente enquête publique se déroulera à la mairie de LE BOIS, Chef-lieu, 73260 LE BOIS du vendredi 1^{er} juin 2018 au mardi 03 juillet 2018 inclus, soit pour une durée de 33 jours consécutifs.

La Mairie de LE BOIS est désignée siège de l'enquête publique :

Mairie de LE BOIS, Chef-lieu, 73260 LE BOIS.

Téléphone : 04 79 24 22 63 – Télécopie : 04 79 22 90 56

Toutes informations nécessaires peuvent y être demandées.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de LE BOIS, pendant 33 jours consécutifs, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

- Mardi 15 h 30 à 17 h 30
- Vendredi 15 h 30 à 17 h 30.

Le dossier est également disponible sur le site de la commune à l'adresse : www.lebois73.com

Le dossier est également disponible par voie dématérialisée, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête, prévu à cet effet, disponible au siège de l'enquête publique aux horaires d'ouverture de la mairie ;
- Ou les adresser, par écrit, au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête publique : Monsieur le commissaire-enquêteur- Mairie de LE BOIS, Chef-lieu, 73260 LE BOIS ;
- Ou par courriel à l'adresse : mairie@lebois73.com en précisant dans l'objet révision du PLU
- Ou sur le registre d'enquête dématérialisé, disponible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr>

Pendant la durée de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur sera présent en mairie de LE BOIS pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Vendredi 1^{er} juin 2018 de 14 h 30 à 17 h 30
- Mardi 26 juin 2018 de 14 h 30 à 17 h 30
- Mardi 03 juillet 2018 de 14 h 30 à 17 h 30

Les observations inscrites sur le registre disponible à la mairie de LE BOIS, les courriels et lettres reçues en mairie au nom du commissaire enquêteur ne seront pas mis en ligne sur le site de la mairie ni inscrits sur le registre dématérialisé mais consultables en mairie.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme n'est pas soumis à évaluation environnementale suivant décision de la mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas.

A compter de la clôture de l'enquête et dès qu'ils seront connus, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an :

- En mairie aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - Mardi de 15 h 30 à 17 h 30
 - Vendredi de 15 h 30 à 17 h 30

Ainsi que sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr>

A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal aura compétence pour prendre la décision d'approbation du PLU de la commune de LE BOIS. Il pourra au vue des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de son approbation.

Le Maire,

Jean LAYMOND

